

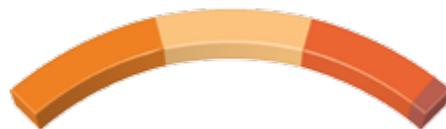
**VERS
UN SERVICE
D'ORIENTATION
TOUT AU LONG DE LA VIE
ADAPTÉ AUX BESOINS
DU PUBLIC ET DU
TERRITOIRE**

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est la seconde assemblée de la Région. Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne organisée. Il concourt par ses avis à l'administration de la Région. Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.

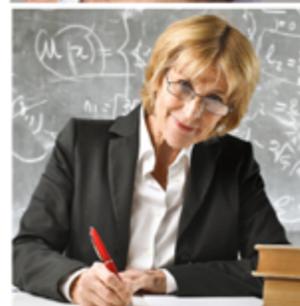


Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.



Avis voté en séance plénière le 6 janvier 2015

Rapporteuse : Françoise FRÈREBEAU

Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...



L'ORIENTATION, UN ENJEU POUR LA BOURGOGNE

Choisir, trouver un emploi puis évoluer dans celui-ci ou en changer, nous concerne tous. Mais ce choix, volontaire ou contraint, demande aujourd'hui, en plus des qualifications et diplômes, des aptitudes à l'adaptabilité, à la mobilité et à la polyvalence. L'orientation représente ainsi un enjeu primordial tant au plan humain qu'au plan de la performance économique du territoire. Aussi, alors que la Bourgogne se place au 16^{ème} rang des régions françaises pour son PIB et affiche un taux de chômage à 8,9 %, le CESER s'interroge sur l'offre d'orientation proposée.

UNE RÉFLEXION D'ACTUALITÉ

Engagée en auto-saisine, la réflexion du CESER a ensuite été rapidement confortée par une saisine légale de la région Bourgogne.

La loi du 5 mars 2014 a, en effet, confié aux régions l'organisation et la coordination du Service public régional d'orientation (SPRO). Un premier avis relatif au projet bourguignon de mise en œuvre du SPRO a ainsi été adopté le 25 juin 2014.

Prévus pour janvier 2015, le déploiement du Compte personnel de formation (CPF) et du Conseil en évolution professionnelle (CEP), ainsi que le transfert à la région de la formation des publics fragiles, ont renforcé la pertinence d'une étude plus large sur l'orientation tout au long de la vie. Un second avis, adopté le 6 janvier 2015, émet des propositions pour accompagner la politique d'orientation régionale.

Quelle situation ?

Le rapport du Conseil économique,
social et environnemental de Bourgogne

Il existe dans notre région plus de 170 opérateurs (privés non compris) qui proposent une offre d'orientation riche et apte à répondre aux attentes d'un public diversifié, celui des jeunes scolarisés, des étudiants, des apprentis comme celui des actifs, salariés et demandeurs d'emploi.

Pour comprendre

VAE

Validation des acquis de l'expérience

FONGECIF

Fonds de gestion du congé individuel de formation

APEC

Association pour l'emploi des cadres

APECITA

Association pour l'emploi des cadres ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AFPA

Association pour la formation professionnelle des adultes

UNE OFFRE ET DES ATTENTES MULTIPLES

QUELQUES CHIFFRES

- **18** Centres d'information et d'orientation (CIO) et 1 Service d'information et d'orientation (SIO), 30 structures du Réseau information jeunesse,
- **17** missions locales, leurs antennes et permanences,
- **32** sites Pôle emploi,
- **4** Maisons de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE),
- **3** Maisons de l'emploi et de la formation (MDEF) avec 40 permanences ou antennes,
- **23** points relais VAE et CEP,
- **6** CAP emploi,
- **7** Centres interinstitutionnels de bilans de compétences (CIBC) plus 10 antennes,
- **6** Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH),
- sans compter les centres FONGECIF, APEC et APECITA, AFPA,
- ou les **17** sites des chambres de commerce et d'industrie, de métiers et de l'artisanat, d'agriculture...



La multiplicité de l'offre conduit aussi à un manque de visibilité, voire d'accessibilité pour un public qui ne dispose pas toujours de l'autonomie nécessaire. L'accès à l'information est souvent délicat. Les moments d'orientation ne sont pas adaptés aux jeunes, dont les choix sont incertains et souvent déconnectés du monde professionnel.

Le cloisonnement entre orientation initiale et orientation professionnelle ne facilite pas la découverte de l'entreprise. Les transitions entre les niveaux de formation, entre les phases d'un parcours de formation, les passerelles entre collège, lycée, lycée professionnel, apprentissage, entreprise, université sont encore trop rares et il n'existe pas d'éducation à l'orientation.

LES OUTILS

- le livret personnel de compétences, abondé au fur et à mesure de la scolarité pour conforter les moments d'orientation,
- le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde professionnel avec des séquences d'observation en entreprise,
- l'accompagnement personnalisé avec 72 heures dédiées à l'orientation au lycée,
- « post BAC » ou l'accueil de lycéens à l'université,
- le passeport orientation formation ou passeport compétences,
- l'entretien professionnel,
- la VAE et le bilan de compétences,
- le conseil en évolution professionnelle.

LES INITIATIVES

- des projets d'établissements innovants (gestion par une classe d'une association pour le tri des déchets par exemple),
- la plateforme interactive MOA¹,
- l'ouverture de l'ONISEP² à l'orientation professionnelle, en lien avec le ministère du Travail et les CARIF³-OREF⁴,
- 16 Contrats d'objectifs territoriaux (COT) signés entre régions, branches professionnelles, OPCA⁵, chambres consulaires, CFA, pour :
 - promouvoir l'apprentissage et l'alternance,
 - développer l'accès à la qualification avec les PAQ⁶,
 - former pour sécuriser les parcours,
 - créer des passerelles entre filières,
 - proposer des formations à la GPEC⁷, au tutorat...

1. MOA : Mon orientation augmentée.
 2. ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions.
 3. CARIF : Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation.
 4. OREF : Observatoire régional emploi formation.
 5. OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé.
 6. PAQ : Plate-forme d'accès à la qualification.
 7. GPEC : Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

CE QUE LA LOI DU 5 MARS 2014 CHANGE

UN NOUVEAU PARTAGE DE L'ORIENTATION ENTRE ETAT ET RÉGION

Ils assurent le service public d'orientation tout au long de la vie en partageant leurs compétences :

- l'Etat définit la politique d'orientation des élèves et étudiants dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur,
- la région coordonne les actions des autres organismes participant au service public régional de l'orientation ainsi que la mise en place du conseil en évolution professionnelle.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le CPF est ouvert d'office à toute personne, dès 16 ans, en emploi ou en recherche d'emploi, ou accompagnée dans un projet d'orientation et d'insertion professionnelle. Il donne droit à un nombre d'heures de formation cumulables annuellement, soit 150 heures sur 7 ans qui peuvent être abondées par l'employeur, le salarié ou la région. Financé par l'entreprise via les OPCA, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015, il permet d'accéder à des formations visant des compétences attestées, en lien avec les besoins de l'économie.

Les +

- attaché à la personne et non au contrat de travail, comme l'était le Droit individuel à la formation (DIF),
- mobilisable dès 15 ans par un apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage.

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP)

C'est un appui, gratuit pour le salarié, pour faire le point sur sa situation professionnelle et, le cas échéant, élaborer et formaliser un projet d'évolution professionnelle. Il se décompose en 3 étapes : un « accueil individualisé », un « conseil personnalisé » puis un « accompagnement personnalisé », réalisés par les acteurs du SPRO. Ces prestations sont mises en œuvre par les OPACIF, Pôle emploi, Cap emploi, les missions locales, l'APEC ou le FONGECIF.

Les +

- délivré à l'initiative du bénéficiaire, hors entreprise, accessible à tout actif, quel que soit son statut,
- ouvert sur les nouvelles filières et les métiers émergents de la transition écologique et énergétique.

LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (CREFOP)¹

Ce comité est présidé par le président du conseil régional. Il réunit des représentants de l'Etat, de la région, des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, des chambres consulaires et des principaux opérateurs d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle.

1. <http://crefop-bourgogne.org>



Missionné en orientation, le CREFOP est chargé d'études diagnostiques, de suivi et d'évaluation de toutes les politiques. Il assure également la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation et d'emploi et la cohérence des programmes.

Les +

Sa participation à la mise en œuvre du SPRO, à l'élaboration de la politique régionale d'orientation et au schéma d'orientation.

LE CONSEIL NATIONAL ÉDUCATION ÉCONOMIE (CNEE)

Instance chargée de la réflexion prospective, le CNEE anime le dialogue permanent entre les

représentants du monde économique et du monde éducatif. Il mobilise tous les acteurs d'orientation sur la modernisation de l'enseignement professionnel, l'actualisation des diplômes professionnels, celle des cartes de formations en fonction du territoire régional, en prévision des regroupements.

Les +

La structuration et la coordination de toutes les initiatives pour la découverte des métiers et le partenariat entreprise-école.



UNE CONSTRUCTION SUR DES BASES SOLIDES

- une charte régionale fédérative de l'accueil, de l'information et de l'orientation signée en 2008,
- l'inscription de « L'orientation tout au long de la vie » dans le contrat de plan régional de développement des formations 2011-2015,
- le CEP développé dans le cadre du plan des continuités professionnelles 2012-2013.

LE SPRO BOURGOGNE INITIÉ EN JUIN 2014

- un travail collaboratif pour le conventionnement entre Etat et région,
- un portail « orientation », la capitalisation et la régionalisation des outils existants,
- un plan de professionnalisation qui complète les formations internes aux structures,
- un plan de communication grand public,
- la généralisation du « passeport compétences » auprès de tous les actifs dès fin 2014,
- l'animation du SPRO confiée aux maisons de l'emploi sur les 16 zones du territoire,
- des structures d'orientation labellisées sur des critères stricts de qualité et tenues au respect d'un cahier des charges,
- le contrôle du service rendu par enquêtes auprès des bénéficiaires et l'évaluation par des indicateurs de qualité.

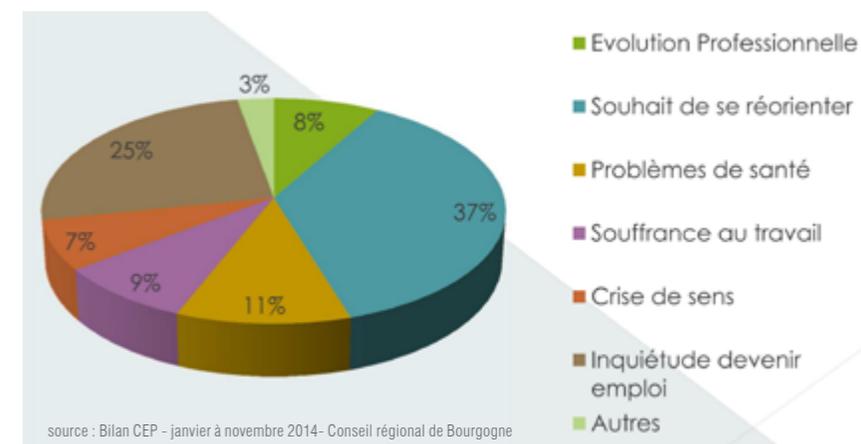
Les Bourguignons bénéficient du conseil en évolution professionnelle depuis avril 2013. Le conseil est dispensé par les 22 points relais CEP régionaux qui maillent le territoire.



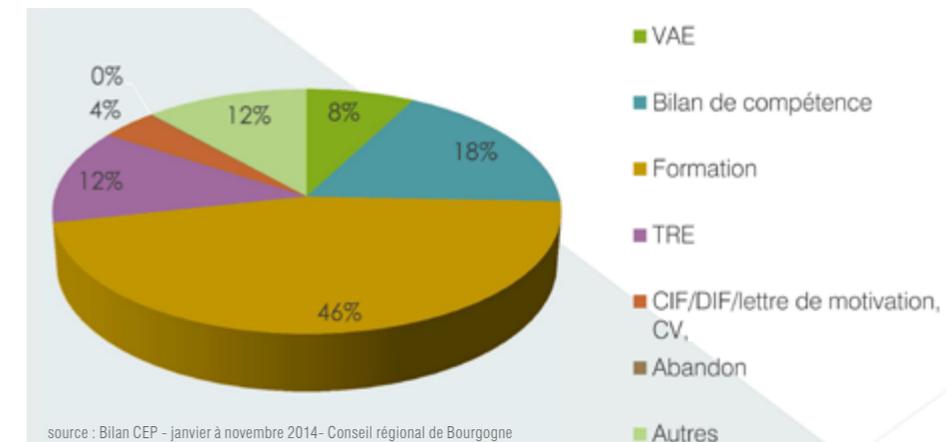
Caractéristiques des bénéficiaires du CEP

- Majoritairement des **femmes** : 73%
- Entre **30 et 44 ans** : 53%
- Principalement de **niveau V et IV** : 36% et 27%
- En **CDI temps complet** : 68%

Motifs de rendez-vous avec un conseiller



Orientation à l'issue du CEP





MIEUX COMMUNIQUER SUR L'ORIENTATION

Le CESER préconise une offre d'orientation lisible, visible et accessible avec des messages pertinents et des outils mutualisés. Elle se déclinera via une stratégie de communication créative et dynamique sur une image métiers repensée, ouverte sur la diversité et l'évolution des métiers et sur la promotion d'expériences innovantes. L'accès à l'offre d'orientation sera favorisé par la mutualisation généralisée et rapide de l'ensemble des portails dématérialisés.

AIDER À LA CONSTRUCTION DU PARCOURS D'ORIENTATION ET À SA CONTINUITÉ

En orientation initiale, le CESER propose de conforter le parcours et les transitions. Il s'agit d'impliquer les parents et d'inclure l'orientation dans la démarche éducative. Des temps dédiés à l'orientation favoriseront un travail continu et transversal sur la connaissance de soi et sur le lien entre les connaissances dispensées et celles utiles à l'exercice d'un métier.

En orientation professionnelle, l'entretien des salariés sera optimisé par l'inclusion d'une rubrique « évolution dans le poste » et par un accompagnement des TPE. Les demandeurs d'emploi doivent, a minima, bénéficier d'informations et d'accompagnement vers les formations qualifiantes et les opportunités d'évolution professionnelle.

POURSUIVRE LE RAPPROCHEMENT ENTRE LE MONDE ÉDUCATIF ET LE MONDE PROFESSIONNEL

Le CESER recommande la structuration d'un réseau école-entreprise, le référencement des interventions de professionnels dans les établissements et la

duplication des expériences innovantes menées en collège ou lycée. Ce réseau s'appuiera sur les actions du conseil national école-entreprise soit, la modernisation des formations professionnelles initiales, la réforme des référentiels métiers, l'éducation des jeunes à l'innovation et à l'esprit d'entreprendre, la structuration de l'offre de stages et la prise en compte du développement durable dans les métiers.

RENFORCER LA FORMATION DES PERSONNES RESSOURCES

Le CESER conseille que tous les « orienteurs » professionnels mais aussi les enseignants, conseillers d'orientation psychologues, responsables d'établissements, conseillers Pôle emploi, tuteurs en entreprise, développeurs apprentissage... bénéficient d'une formation adaptée et surtout continue pour créer une culture commune de l'orientation.

VEILLER À LA RÉUSSITE DU SPRO TOUT AU LONG DE LA VIE

Le CESER rappelle qu'il convient d'organiser et d'afficher l'orientation comme une politique régionale forte pour donner du sens au SPRO et dynamiser le développement du CEP.

Il recommande un suivi de chaque dispositif avec production d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Une analyse prospective de l'orientation s'impose également.



Armelle GILLET
directrice du CESAM



Fabienne PETIT
directrice de l'IRFA Bourgogne
Fédération de la formation
professionnelle

L'IMPACT DE LA LOI DU 5 MARS 2014

« La responsabilité de la coordination (de l'orientation) confiée à la région doit permettre de lever certains freins... et avoir un impact positif. Il y aura un chef de file par territoire et sans doute une réponse aux attentes d'orientation qui sera différente mais ce sera une réponse qualitativement beaucoup plus adaptée, grâce à la mutualisation des outils, mais aussi à l'analyse et au diagnostic partagés et surtout à une structuration de l'information sur l'orientation apportée aux différents publics. »



Guy SAPIN
directeur du C2R

DIVERSITÉ ET QUALITÉ DE L'OFFRE D'ORIENTATION

« On se trouve face à des choix (d'orientation) faits par rapport à l'existant sur un territoire. Il faut comprendre que l'Accueil, information, orientation (AIO) n'est pas identique partout. Le déficit d'accueil, information, orientation est lié aussi à l'offre locale en métiers sur le territoire régional, c'est le cas des métiers industriels en secteur rural. Cependant, il existe une vraie qualité de l'offre en orientation. On peut citer, par exemple, la multitude de métiers et cursus proposés par la mission locale de Dijon, et il n'y a aucune planification autoritaire d'orientation. Ce qui est réel est l'absence d'adéquation entre les diplômes dispensés et la vraie vie... »



Christophe COURNAULD
directeur de l'apprentissage, de la formation
professionnelle et de l'emploi au conseil
régional de Bourgogne

LA GARANTIE DE LA CONTINUITÉ DU PROJET PROFESSIONNEL

« Le principe du SPRO est que toute structure (labellisée) est apte à accueillir tout public, c'est-à-dire à assurer la continuité du service d'orientation pour un conseil, un parcours ou un projet et, le cas échéant, à fiabiliser le lien avec une structure plus ciblée sur le besoin par la mutualisation des moyens et des matériels. En outre, les services connexes à l'orientation (exemple un lieu d'hébergement pendant une formation) seront également mutualisés afin de faciliter la mobilité des publics et d'assurer la continuité des parcours. »



Florence RHETY-KYNOGOPOULOS
directrice FONGECIF Bourgogne



Nathalie PIOUS
responsable pôle conseil,
FONGECIF Bourgogne

L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

« La mission conseil comprend l'accompagnement dans le choix d'orientation professionnelle, l'information sur les dispositifs de formation, l'appui à l'élaboration du projet professionnel. On s'adresse à nous pour avoir des informations ciblées pour construire un projet (...). Chaque dossier bénéficie d'une instruction particulière et une commission examine chaque mois les demandes, avec priorité aux dossiers de reconversion des 45 ans et plus, mais cible également les projets de qualification (...). Nous travaillons sur les compétences à s'orienter tout au long de la vie, à donner des outils pour accéder à une certaine autonomie, à acquérir les aptitudes à s'orienter. Le plus important est de faire un choix éclairé en fonction de la personne, mais aussi en fonction de l'évolution technologique, de l'évolution des métiers. »

Merci aux personnes auditionnées

Alain BERNIER, directeur de la maison de l'emploi et de la formation de l'Auxerrois, Pierre CARTILLIER, directeur adjoint de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'emploi, pôle développement au conseil régional de Bourgogne, Christophe COURNAULD, directeur de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'emploi, pôle développement au conseil régional de Bourgogne, Armelle GILLET, directrice du CESAM, Laurent HUGOT, chef de service au Service académique d'information et d'orientation (SAIO), Fadila KHATTABI, vice-présidente du conseil régional de Bourgogne en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage, Xavier PAILLARD, conseiller économique, social et environnemental de Bourgogne, Fabienne PETIT, directrice générale de l'IRFA Bourgogne, Nathalie PIOUS, responsable pôle conseil au FONGECIF, Florence RHETY-KYNOGOPOULOS, directrice du FONGECIF, Jeanne RUBIN, conseillère économique, sociale et environnementale de Bourgogne, Guy SAPIN, directeur du Centre régional de ressources de Bourgogne (C2R), Gérard SPERANZA, directeur général adjoint, pôle développement au conseil régional de Bourgogne.

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION « ÉDUCATION, FORMATION, RECHERCHE ET INSERTION PROFESSIONNELLE »

Présidente : Françoise FRÈREBEAU (UNSA)

Vice-présidente : Brigitte SABARD, personnalité qualifiée compétente en matière d'environnement et de développement durable

Secrétaire : Isabelle RAUSZER (CGT)

Membres : Bernard BLETTERY (personnalité qualifiée), Christian BOUTET (UREI et FNARS), Michel FALLET (FCPE), Dominique GENDRON (CGT-FO), Jean-Pierre MUGNIER (CGT), Xavier PAILLARD (FSU), Etienne RAVY (FFP et CFA), Jeanne RUBIN (UPA), Dominique RUHLMANN (CFDT).

LE CABINET

Michèle BLANCHOT, chargée d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante

Réalisation graphique : Lucie VIRELY, responsable de communication

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne (CESER) représente la société civile dans sa diversité.

Des hommes et des femmes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue,
pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates
des séances plénières sur son site internet. Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional

17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon - Tél: 03 80 44 34 32 - Fax: 03 80 44 33 09 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr